



Communiqué de presse

Gouverneur f.f. de la province de Liège

Vendredi 9 octobre 2020

Covid-19 – Mesures visant à ralentir la propagation de la Covid-19

Les derniers rapports montrent une forte augmentation de tous les indicateurs épidémiologiques. La province de Liège est particulièrement concernée par ce constat. En raison d'une croissance du nombre d'infections, d'hospitalisations et de décès, ainsi qu'une augmentation alarmante du taux de positivité et du nombre de reproductions, notre province est placée en niveau d'alerte 4, soit le niveau d'alerte maximal.

C'est pourquoi des mesures doivent être prises rapidement. Le Gouverneur f.f., Madame Catherine Delcourt a donc, en accord avec le gouvernement wallon, pris ce jour un arrêté de police complétant les mesures fédérales. **Cet arrêté est applicable à l'ensemble du territoire de la province de Liège, exception faite des 9 communes formant la Communauté germanophone, et entre en vigueur ce samedi 10 octobre 2020 à 10h.**

1. Les buvettes, cafétérias et autres débits de boissons des infrastructures sportives sont fermés. Aucune vente et distribution de boissons ne peut avoir lieu durant un événement sportif (en ce compris les entraînements) ;
2. Les vestiaires et douches ne sont accessibles qu'aux pratiquants de l'activité sportive et aux encadrants (entraîneurs, kinés, délégués). Ils doivent être fermés 45 minutes après l'activité sportive. Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée ;
3. La consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces publics est interdite entre 23h et 6h ;
4. Les activités commerciales, ludiques ou caritatives en porte-à-porte sont interdites.

Contrairement à ce qui a été annoncé ce jour dans la presse, **aucune décision n'a été prise à ce stade en ce qui concerne un éventuel couvre-feu.** Une réflexion est en cours à ce sujet, entre les autorités fédérales et wallonnes, les gouverneurs wallons et les autorités locales.